

Alors que les députés – comme les Français – sont majoritairement favorables à la légalisation de l'aide active à mourir, l'ADMD est de retour sur le terrain...

14^e Semaine de mobilisation du 24 au 31 mai 2021

Alors que tous les sondages convergent pour rappeler que les Français, presque unanimement, sont en faveur de la légalisation d'une aide active à mourir pour les personnes arrivées en fin de vie, et que les députés, lors d'un vote historique le 8 avril dernier, ont montré leur adhésion très majoritaire à une loi de liberté (240 pour, 48 contre et 13 abstentions lors du vote de l'article 1^{er} de la proposition de loi d'Olivier Falorni *donnant le droit à une fin de vie libre et choisie*), alors que près de 300 députés appellent le Gouvernement à légiférer en la matière, les militants de l'ADMD retrouvent le terrain à l'occasion de la 14^e Semaine de mobilisation de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité.

Du 24 au 31 mai 2021, dans les délégations, la proposition de loi de l'ADMD sera présentée aux Français : un texte qui ouvre le champ des possibles, qui place la décision des patients au cœur de toute décision médicale de fin de vie, et qui n'impose rien (un droit n'est pas une obligation) et ne contraint pas (contrairement à la loi actuelle qui n'offre, comme seule possibilité de soulager les souffrances, que de sédaté les patients dans les toutes dernières heures de leur vie).

Les militants de l'ADMD rappelleront que nos voisins européens ont déjà de telles lois de liberté, ou bientôt : Suisse, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Espagne ; bientôt Portugal et peut-être Ecosse ; Allemagne, Autriche, Italie ont l'obligation de légiférer en faveur de l'aide active à mourir. Au-delà, plusieurs états des Etats-Unis et d'Australie ont légiféré ; tout comme le Canada, le Chili, la Colombie. D'autres pays s'apprêtent à le faire comme la Nouvelle-Zélande...

Les militants de l'ADMD feront également remarquer que nulle part au monde les nouvelles législations s'inspirent de la loi française de déshydratation et de dénutrition en fin de vie. Une loi hypocrite et inhumaine, qui permet de provoquer intentionnellement la mort du patient sans le dire et en laissant les agonies se prolonger. Ils souligneront que la France n'a jamais vu aucun étranger demander à bénéficier de sa loi de fin de vie, alors que de nombreux Français partent chaque année à l'étranger pour mieux mourir.